

Réunion du 10 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 91
Nombre de votants : 95

L'an deux mille vingt, le dix-juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Louis Blazy à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Philippe GARCIA, Madeleine BROLÈSE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Vincent DUFAU-GOUDICQ, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE IBARCQ, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mme Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), et MM. Gilles LEVÉQUE, Michel DARETTE (pouvoir à M. Francis GRINET), Gérard IRIART (pouvoir à M. Patrice LAURENT, Emmanuel HANON (pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 34 : MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL D'ORTHEZ

Rapporteur : M. Jacques CASSIAU-HAURIE

La crise sanitaire que nous vivons démontre l'importance d'une offre de soins structurée sur le territoire de la communauté de communes Lacq-Orthez.

De nouvelles synergies sont apparues entre tous les acteurs de santé. Les Centres Médicaux Avancés qui se sont mis en place, relevant d'initiatives locales, en ont été l'illustration. Le contrat local de santé (CLS) porté conjointement par l'agence régionale de santé et nos intercommunalités (CCLO, CCBDG) est un outil pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Dans ce cadre, nous réaffirmons l'importance du Centre Hospitalier d'Orthez et de son offre de soins diversifiée, accessible à un bassin de vie dépassant les limites de notre intercommunalité. Le pôle de Santé qui se constitue autour de lui est une absolue nécessité au service de la santé de nos concitoyens. Il permet de maintenir et favoriser une offre médicale sur tout le territoire.

A l'heure des déclarations au plus haut sommet de l'Etat affirmant que l'Hôpital Public doit être soutenu et que la mobilisation et l'engagement de nos soignants doit être souligné et remercié, nous demandons que le Centre Hospitalier d'Orthez poursuive son développement, conserve des services essentiels comme les urgences et le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (24h/24, 7j/7), les services de courts séjours et filières d'aval : Soins de Suite et Réadaptation et Hospitalisation A Domicile.

Pour ce faire nous rappelons que le Centre Hospitalier d'Orthez doit bénéficier d'une direction pleine et entière et des moyens nécessaires pour fonctionner. Nous sollicitons le soutien de l'Agence Régionale de Santé pour y parvenir.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire de Lacq-Orthez :

- **réaffirme** l'importance du Centre Hospitalier d'Orthez, demande la poursuite de son développement et qu'il conserve des services essentiels comme les urgences et le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (24h/24, 7j/7), les services de courts séjours et filières d'aval : Soins de Suite et Réadaptation et Hospitalisation A domicile,
- **sollicite** le soutien de l'Agence Régionale de Santé.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE